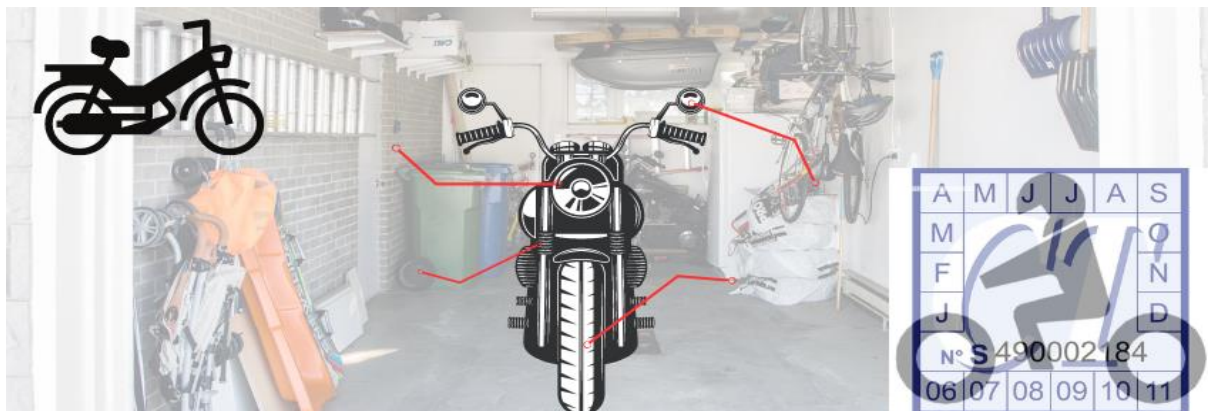


Aide au contrôle technique 2RM, tri et quadricycle.



*La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le **15 décembre** de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 8 janvier de l'année N+1 pour les contrôles de décembre*

Le CAES de l'ex SNEPC participe au contrôle technique de votre véhicule dans la limite de 50 % de la facture et **40 €** par an. Il est impératif que le nom de l'adhérent, ou celui du conjoint ayant droit, figure (certificat d'immatriculation et facture).

Un seul contrôle par adhésion et par an.

Pour toute question : caes.nverpillot@gmail.com

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La facture du contrôle technique,
- La copie du certificat d'immatriculation recto / verso,
- Votre RIB pour un 1er remboursement par virement

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

Nathalie VERPILLOT
Centre d'examens des permis de conduire
17 avenue du Grand Sablon
38700 LA TRONCHE

Formulaire de demande de subvention
Aide au contrôle technique 2RM, tri-quadricycle

La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 8 janvier de l'année N+1 pour les contrôles de décembre

Nom et prénom de l'adhérent : _____

Adresse mail : _____

- Facture du contrôle technique
- Copie du certificat d'immatriculation – Recto / verso
- RIB (pour une 1^{ère} demande) pour un remboursement par virement

Date : _____

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : _____

- Justificatif

Montant : _____ - Date de paiement : _____

- Virement